



Le 14 juin 2013 ,

2013 : la croisée des chemins pour l'anesthésie LIBERALE.

Chers confrères,

L'année qui passe va être très importante pour l'avenir de notre profession. En effet, la CNAM avance à marche forcée pour faire appliquer l'avenant 8, (avec son cortège de sanctions) et faire entrer les médecins éligibles dans le contrat d'accès aux soins.

Malgré les allégations de la caisse, reprises par les médias, il n'y a pas de revalorisation des tarifs de secteur 1 en anesthésie. Le secteur 2 est la cible d'attaques médiatiques et de la part des organisations de patients ce qui présage comme à chaque fois, une récupération et de nouvelles offensives de la CNAM contre ce secteur.

Nous vous demandons de nous envoyer par e-mail (secretariataal@gmail.com) tous les courriers de menaces et d'intimidation reçus des CPAM.

Il semble que les confrères secteur 1 prenant des compléments d'honoraires commencent à être harcelés par les CPAM ; nous les défendrons bien sûr s'ils le souhaitent avec notre cellule juridique au sein du BLOC.

Nous vous rappelons qu'après consultation de nos juristes nous conseillons aux secteurs 1 éligibles (titrés) de prendre le contrat d'accès aux soins (la feuille de demande type est sur notre site) car c'est le seul moyen pour eux de prendre des compléments d'honoraires. Pour les secteurs 2 nous déconseillons vivement le contrat d'accès aux soins car le retour en secteur 2 ne peut être garanti tant la CNAM a déjà manqué à sa parole par le passé.

Notre combat reste toujours de revaloriser le tarif opposable (bloqué depuis 30 ans).

Le chantier à la caisse promis pour janvier sur l'évaluation de l'anesthésie (en contrepartie de l'abandon des tarifs cibles exclusivement pour l'anesthésie) n'a toujours pas commencé, même si nous avons obtenu la cotation de l'échoguidage pour l'ALR (pour information cela s'est déroulé la dernière nuit de négociation où le Directeur de la CNAM a dit en séance publique que les propositions seraient faites pour l'anesthésie sur la base de la plateforme de propositions de l'AAL ...). Cependant, nous n'avons toujours pas de nouvelles concrètes de cette cotation et nous restons vigilants sur sa mise en application. (Une réunion est prévue le 20 juin 2013 à la CNAM ou nous aborderons ce sujet)

Nous nous battons toujours pour que **tous les anesthésistes réanimateurs** puissent pratiquer des compléments d'honoraires nous permettant ainsi de meilleures conditions d'exercice et facilitant donc le recrutement des jeunes confrères.

Notre représentativité, obtenue grâce aux élections aux URPS, nous permet d'être reçus et représentés dans toutes les instances ; mais la pérennité de cette représentativité ne peut être garantie que par un nombre d'adhérents suffisants à **jour de cotisation** (car nous sommes soumis à des enquêtes de représentativité des pouvoirs publics).

Nous avons été heureux de vous accueillir sur notre stand au MAPAR 2013 avec notre partenaire MEDIRISQ.

Comptant sur votre soutien, recevez nos amitiés confraternelles.

Henri Mouysset
Secrétaire Général AAL
Co Secrétaire Général LE BLOC

Jérôme Vert
Président AAL
Co Président LE BLOC



BULLETIN D'ADHÉSION 2013

Je, soussigné(e) Docteur :

Nom :

Prénom :

Secteur :

Exerçant à la Clinique (*intitulé officiel*):

.....

Adresse :

.....

Code postal: Ville:.....

Email Professionnel :

Email Personnel :

Tel portable:

Tel prof :

Déclare adhérer à l'AAL pour l'année 2013 pour un montant de :

- 100 €** pour la 1^{ere} année d'installation, pour les retraités et pour les étudiants.
- 180 €** pour la cotisation AAL
- 210 € (180 € + 30 €)** pour la cotisation AAL et l'adhésion verticale au syndicat LE BLOC (avec UCDF et Syngof)

Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'AAL et à adresser avec le bulletin adhésion au

Dr HG MOUYSSET.
14 Chemin Bordeneuve,
31240 St JEAN

Un récépissé de cotisation vous sera adressé en retour.